

INTÉRESSEMENT 2025

812,70 € brut, soit 733,88 € net

* versé en fonction du temps de présence en équivalent temps plein au cours de l'année au titre de laquelle l'intéressement est versé

La Prime d'intéressement sera versée à compter du 7 avril 2025

Grâce aux négociations menées sur l'accord d'intéressement 2024-2026, **la CFDT a obtenu des avancées significatives sur les modalités de calcul et de répartition de l'intéressement.** Cette initiative reflète une volonté affirmée de favoriser le partage de la valeur et de mettre en avant l'engagement des postiers.

LE CALCUL DE L'INTERESSEMENT S'OPERE SELON DEUX CRITERES :

- Le résultat économique
- Des indicateurs de qualité et performance

Simulation des montants selon les choix des postiers sur la prime 2024 versée en 2025

Montant brut de la prime	812,70 €			
CSG/CROIS (3,7% prime brute)	76,82 €			
Montant net de la prime nette	733,88 €			
		100% sur le compte bancaire	100% sur le PEG	100% sur le PERCOL
		100% prime nette versée sur le compte bancaire	100% prime nette versée sur le PEG	100% prime nette versée sur le PERCOL
		734 €	734 €	734 €
		Abondement brut (I)	Abondement brut (I)	Abondement brut (I)
		223,47 €	223,47 €	242,18 €
		Fiscalité* (dépend du type fiscal)	CSG/CROIS (8,7% abondement PEG)	CSG/CROIS (8,7% abondement PERCOL)
		% du net versé*	22 €	23 €
		813 €	1 036 €	1 055 €
TOTAL BRUT VERSE				
TOTAL NET POSTIER	733,88 €	935,67 €	935,67 €	952,57 €

Selon les choix d'affectation des montants, le net perçu peut varier

Selon le choix d'affectation des montants, le net perçu peut varier :

- ⇒ Période de choix entre **le 12 mars et le 1^{er} avril 2025**
- ⇒ **Jusqu'à 935,67€** en cas de versement sur l'épargne salariale grâce au dispositif d'abondement du montant de la prime (PERCO ou PEG) négocié par la CFDT (cf Accord sur l'épargne salariale)
- ⇒ Pour faire votre choix : www.epargnesalariale.labanquepostale.fr



J'adhère en ligne

